

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 Février 2021**

Le quatre février deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Rochecolombe, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Vendoule (salle intergénérationnelle) en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Yvon MAUDUIT, Maire.

Afin d'endiguer l'épidémie de la COVID-19, la séance du Conseil Municipal a eu lieu à huis clos.

**PRÉSENTS** : Mmes Christine SAUZE, Mireille GUIVARC'H, Géraldine PONTAL, Mrs Jean-Yvon MAUDUIT, Éric TOULOUZE, Jean-Louis BATTAGLIA, Patrick PIGEYRE, Pierre-Yves GUMERY, Matthieu DEBORNE

**ABSENTES excusées** : Mmes Marie-Dominique DUMAS et Mme Martine COHEN

**PROCURATIONS** : Mme Martine COHEN à M. Éric TOULOUZE

Mme Mireille GUIVARC'H a été désignée comme secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de pouvoir rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la nouvelle convention socle du projet de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie.**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte de rajouter le sujet susvisé à l'ordre du jour.**

➤ **Projet de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie - convention socle**

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie a débuté en 2011 à l'initiative des 5 communes qui bordent son cours: Villeneuve-de-Berg, Rochecolombe, Saint-Maurice-d'Ibie, Lagorce et Vallon-Pont-d'Arc. Les communautés de communes de Berg et Coiron et des gorges de l'Ardèche ont rejoint le projet en 2013, la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2015 et le Département de l'Ardèche en 2017.

Afin de valoriser et protéger le patrimoine naturel et culturel de la vallée, l'animation de ce projet global a été confié au SGGA (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche).

La dernière convention socle qui fixait les objectifs du projet de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie a pris fin le 31 décembre 2020.

Une nouvelle convention est envisagée entre les mêmes partenaires pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du document annexé à la présente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention socle relative au Projet de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie d'une durée d'un an du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. La participation financière prévue pour la commune de Rochecolombe est de 435 €.**

### ➤ **Compte-rendu du 11 Décembre 2020**

Le Maire informe que chaque conseiller a pu consulter le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2020 disponible dans la messagerie de la Mairie. Il demande s'il y a des remarques à formuler au compte-rendu et propose le vote. Aucune modification n'est signalée par l'assemblée délibérante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2020.**

### ➤ **PASS-TERRITOIRES 2021 : acquisition de mobiliers vélo**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Département souhaite faciliter la pratique du vélo, pour cela il propose d'acquérir pour les collectivités, différents mobiliers vélo dans le cadre des aides PASS TERRITOIRES 2021.

Monsieur le Maire pense que la commune de Rochechoube peut être éligible à ce soutien de part ces 2 sites remarquables que sont le village médiéval et l'église romane de Sauveplantade. En effet, en lien avec la proximité de la voie verte « Via Ardèche » qui passe à Vogüé, la mise en place de ce mobilier inciterai les promeneurs déjà adeptes du vélo à poursuivre leur trajet jusqu'à notre commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord au projet d'installation de mobiliers vélo sur la commune et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département pour la mise à disposition de ce matériel dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021.**

### ➤ **PASS-TERRITOIRES 2021 : extension du réseau d'assainissement à Sauveplantade**

Aucune délibération n'a été prise pour le moment.

### ➤ **Demande de DETR-DSIL 2021, maîtrise d'œuvre des travaux de réparation de l'église du bourg suite aux dégâts causés par le séisme du 11/11/2019**

Monsieur le Maire rappelle qu'un engagement financier important va devoir être réalisé par la commune afin de réparer l'église du centre-bourg touchée par le séisme du 11 novembre 2019 car elle ne fait pas partie de celles qui ont été classées en état de catastrophe naturelle.

L'église étant en Site Patrimonial Remarquable (SPR), la commune doit faire appel à un cabinet d'architecture du patrimoine pour la maîtrise d'œuvre. A cela s'ajoute l'intervention d'un géomètre afin de réaliser les relevés et la vectorisation.

Les honoraires du cabinet d'architecture s'élèvent à 13 400 € HT et ceux du géomètre à 8 000 € HT soit un montant total de 21 400 € HT.

Monsieur le Maire explique que ce projet peut être éligible à la DETR-DSIL pour l'année 2021. Aucune autre demande de financement n'a été faite. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

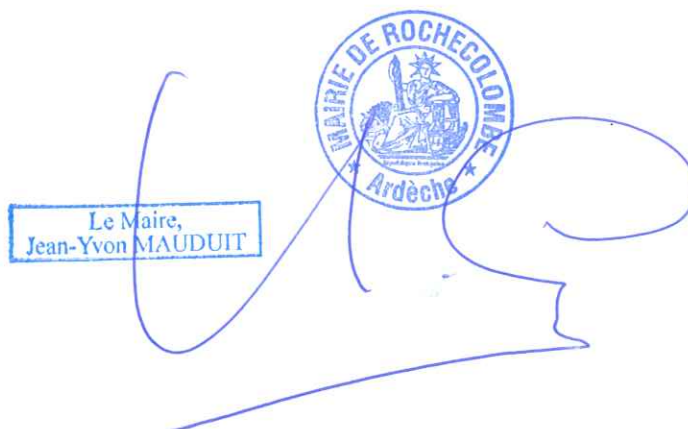
- donne l'autorisation de faire appel au bureau d'architecture du patrimoine « Architecture & Héritage » basé à Villeurbanne pour un montant de 13 400 € HT et au géomètre M. Alain COLLIOT basé à Villeneuve de Berg pour un montant de 8 000 € HT afin de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation de l'église du centre-bourg.
- donne l'accord à Monsieur le Maire afin de solliciter une demande conjointe DETR DSIL 2021 pour cette dépense sachant qu'aucune autre demande de financement n'a été faite.

➤ **Questions et informations diverses**

Le logement communal au-dessus de la bibliothèque vient de se libérer. Avant sa remise en location, la municipalité souhaite faire une étude afin de le rénover.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.

Le Maire,  
Jean-Yvon MAUDUIT

The image shows a blue ink signature of Jean-Yvon MAUDUIT, the Mayor of Roche-Colombe. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ROCHECOLOMBE" at the top and "Ardèche" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The signature is written in a cursive style over the stamp.